

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ième} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition effectuée le 12/02/2023 pour la commande de travaux réhabilitation colonne ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande de travaux réhabilitation colonne ;

DECIDE

Article 1 : De confier la commande de travaux réhabilitation colonne à la société GUINTOLI pour un montant de 9 200,00€ HT.



La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis ci-joint.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 27 février 2023.

Le Vice-Président,
Jean MAURY.



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 066-200049211-20230227-DC2423-CC

Berger
Levrault

GUINTOLI

Agence ROUSSILLON

ZA du PEYROU

11130 SIGEAN

T : 04.68.48.82.50

DEVIS N° : LR/RO/XB - 01 Villefranche de conflent

- Devis Estimatif
 Devis Global et forfaitaire

LIBELLE DES TRAVAUX

N° Affaire :
Intitulé de l'affaire : Container enterré
Description des travaux : Dépose et repose d'un container enterré sur la commune de villefranche de conflent,

NOM ET ADRESSE CLIENT

Nicolas Zochetto
Communauté de communes Conflent
66500 Prades

Pla, le dimanche 12 février 2023

CONTACT : Xavier Bonneil
TEL : 06 29 18 08 89
FAX.
EMAIL : xbonneil@quintoli.fr

Veuillez trouver ci-dessous notre offre et nos conditions de réalisation :

RECAPITULATIF DU DEVIS	
MONTANT HT €	9 200,00
TVA 20 %	1 840,00
MONTANT TTC €	11 040,00

Notre offre est valable pour une durée d' un mois à compter de son établissement

Durée des travaux : 3 jours

Conditions de paiement: 30 % à la commande et solde à la réception

L'acceptation du devis par le client vaut acceptation, compréhension et lecture des CGV jointes

Le Client,
Mention manuscrite "Bon pour accord et exécution"
NOM
SIGNATURE ET CACHET

Le 16/02/23

Pour GUINTOLI

NOM X Bonneil

Ag Fonctions chef de Secteur
ZA du Peyrou - 11130 SIGEAN
Tel: 04.68.48.82.50 / Fax: 01.68.48.55.73
S.A.S. au capital de 20 000 000 Euros
Siret: 447 754 086 00018



af délégation du Président,
Le Vice-Président,
Jean MAURY

GUINTOLI
SIÈGE SOCIAL : PARC D'ACTIVITÉ DE LAUZÈDE - 0947
SAINT-ÉTIENNE DU CRESSÉ - 31150 TARASCON CESSÉ
T : +33 (0)4 90 91 60 00
www.nge.fr

S.A.S AU CAPITAL DE 20 000 000 €
RCS TARASCON 447 754 086
CODE APE 4312 B
SIRET 447 754 086 00117
CODE TVA FR 62 447 754 086

NGE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 02/03/2023

Berger
Levrault

ID : 066-200049211-20230227-DC2423-CC

 **GUINTOLI**

Agence ROUSSILLON
ZA du PEYROU
11130 SIGEAN
T : 04.68.48.82.50

DEVIS N° **LR/RO/XB - 01 Villefranche de confient**

LIBELLE :

N° Affaire :

Intitulé de l'affaire : Containeur enterré

Description des travaux : Dépose et repose d'un containeur enterré sur la commune de villefranche de confient,

DETAIL DES TRAVAUX

N° PRIX	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P. UNITAIRE	MONTANT HT
1	Installation de chantier	Ft	1,00	750,00	750,00
2	Dépose du container et reprise terrassement	Ft	1,00	3 650,00	3650,00
3	Pose à la grue du nouveau container, remblais et reprise raccord bétonnage	Ft	1,00	4 800,00	4800,00
Total HT					9 200,00 €
TVA 20,00%					1 840,00 €
TOTAL TTC					11 040,00 €

Notre offre est valable pour une durée d'un mois à compter de son établissement

Durée des travaux : 3 jours

Conditions de paiement : 30 % à la commande et solde à la réception



Par délégation du Président,
Le Vice-Président,
Jean MAURY